

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rè

Mc
t***26028308*****Déposé / Reçu le****18 FEV. 2026****Greffier**
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : 0832 048 479****Nom****(en entier) : AS INVEST****(en abrégé) :****Forme légale : Société à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Avenue Louise 251 à 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire du 18 novembre 2025****Composition**

Il est préalablement procédé à l'établissement de la liste de présence et il est constaté que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés.

La liste de présence est jointe en annexe. Monsieur le Président constate en conséquence que l'Assemblée est apte à délibérer et expose ensuite ce qui suit:

I. Le présente réunion à l'ordre du jour suivant :

1. Le transfert de siège social vers : Boulevard de Waterloo 12 à 1000 Bruxelles
2. Procuration spéciale.

II. L'assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour précité.**III. Délibérations****1ère Résolution**

L'assemblée générale extraordinaire prend note de la décision de transférer le siège social de l'entreprise à l'adresse suivante :

- Boulevard de Waterloo 12 à 1000 Bruxelles

2ième Résolution

Le Conseil décide ensuite de donner mandat à Monsieur Laurent Chevalier pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités de publication de la présente décision auprès du Moniteur belge, ainsi que de la Banque Carrefour des Entreprises et de la TVA.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).